

Conformité IA Act (UE 2024/1689) – ESSNAuthor

Document interne ESSN SAS · Dernière MAJ : 2026-04-18 · Responsable : DPO (dpo@essn.fr)

Ce document complète le registre-traitements.md et la page publique /privacy. Il documente la conformité ESSNAuthor au règlement européen sur l'intelligence artificielle (applicable progressivement à partir du 2 février 2025, pleinement applicable le 2 août 2026).





1. Classification des systèmes IA ESSNAuthor

Systeme	Fonction	Classification IA Act	Base légale
Muse IA (Claude via API Anthropic) — génération cours	Aide à la création de contenu pédagogique par les formateurs	Risque limité (Annexe III non déclenchée — pas de décision automatisée sur apprenants)	Exécution du contrat (Art. 6.1.b RGPD)
Muse IA — assistance rédactionnelle dans l'éditeur	Suggestion de reformulation, résumé, génération quiz	Risque limité	Exécution du contrat
Evaluation quiz automatique	Scoring de quiz QCM / vrai-faux	Faible risque (pas d'impact sur accès formation ni évaluation finale certifiante — formateur reste validateur)	Exécution du contrat
Prédiction décrochage (analytics prédictifs)	Identification apprenants à risque	Risque limité — recommandation d'action au	Intérêt légitime (Art. 6.1.f)

Système	Fonction	Classification IA Act	Base légale
		formateur, pas de décision automatisée	

Note : aucun système ESSNAuthor n'est classé « haut risque » selon Annexe III au 18/04/2026. Si une évolution future proposait une certification finale délivrée automatiquement par IA, reclassification en haut risque serait nécessaire avec les obligations associées (documentation technique, évaluation d'impact, contrôle humain systématique documenté, logs immuables).

2. Obligations Art. 50 — Transparence (applicables)

- **Étiquetage systématique** : chaque output IA dans ESSNAuthor est marqué `<!-- Contenu généré par IA -->` en HTML + affichage visuel  Contenu généré par IA dans le player et l'éditeur (composant `.ai-content-marker` stylisé dans `ai-content.css`).
- **Implémentation technique** : `services/ai_course_pipeline.py::_add_ai_marker()` appelé sur chaque page HTML générée avant stockage DB.
- **Information préalable utilisateur** : bannière explicite dans le wizard de création avant lancement de génération (AICourseWizard.vue étape 5 : « Génération IA — contenu à relire et valider »).
- **Droit de rejet de l'output IA** (Art. 5.3) :
 -  Étape preview du pipeline : l'utilisateur visualise le contenu généré avant création du cours (endpoint GET `/api/ai/job/<id>/preview`).
 -  Édition libre du contenu dans l'éditeur canvas Fabric.js après création.
 -  **Action à compléter (P1 session future)** : ajout d'un bouton explicite « Rejeter ce bloc IA » au niveau de chaque paragraphe généré dans l'éditeur (UX directe vs édition manuelle actuelle).

3. Obligations Art. 10 — Registre des traitements IA

Consigné dans `registre-traitements.md` section « Systèmes d'intelligence artificielle ». Détail des traitements :

Traite- ment	Finalité	Données utilisées	Fournis- seur mo- dèle	Localisation
Généra- tion cours par IA	Produire un pre- mier draft de cours de- puis PDF/ sujet/ RNCP	Texte du document uploadé (éphé- mère — non sto- cké après généra- tion, seul hash SHA256 audit)	Anthro- pic (mo- dèle Claude Sonnet 4.6 + Haiku 4.5)	API Anthropic api.anthropic.com (endpoints UE via routage édi- teur — docu- menté ci-des- sous DPA)
Muse as- sistance rédiac- tionnelle	Sugges- tion de contenu dans l'éditeur	Contenu brouillon actuel + prompt utilisateur	Anthropic (Claude Haiku 4.5)	Idem
Évalua- tion quiz	Scoring automa- tique	Réponses utilisateur	Traite- ment lo- cal (pas d'appel IA ex- terne)	Serveur ESSN France

4. DPA Anthropic – Data Processing Agreement

Contractualisation

- **Fournisseur** : Anthropic, PBC (Delaware, USA)
- **Contrat** : Anthropic Terms of Service + Data Processing Addendum (version en vigueur : <https://www.anthropic.com/legal/dpa>)
- **Signataire ESSN** : Guillaume Bouton, Président ESSN SAS
- **Date signature** : à compléter (Anthropic DPA standard activé à l'ouverture du compte Claude API)
- **Engagement conformité RGPD** : Anthropic est listé comme sous-traitant UE-éligible via Standard Contractual Clauses (SCC) 2021/914.

Flux de données

- **Données transmises à Anthropic :**
 - Prompts utilisateur (sujets de cours, contenu de documents uploadés)
 - Instructions système pédagogiques (prompts cachés définis par ESSN)
 - Paramètres utilisateur (audience, niveau, durée — non-personnelles)
- **Données NON transmises :**
 - Identifiants utilisateur (user_id, email)
 - Données personnelles apprenants (noms, notes, inscriptions)
 - Contenu de cours déjà créé par d'autres utilisateurs
- **Pseudonymisation :** chaque appel Anthropic contient uniquement job_id opaque côté ESSN, aucun lien avec compte utilisateur côté fournisseur.

Durée de conservation

- **Anthropic :** selon leur politique, conservation ≤ 30 jours pour abuse monitoring, puis suppression. Pas d'entraînement sur les données API (garanti contractuellement — zero-retention policy disponible sur demande pour clients entreprise).
- **ESSN :** aucune conservation du texte source après génération (seulement hash SHA256 pour audit + structure JSON générée + tokens consommés).

Garanties Anthropic

- SOC 2 Type II certifié
- HIPAA BAA disponible (non activé par ESSN — pas d'usage santé)
- GDPR Article 28 compliance via DPA standard
- Sécurité : chiffrement TLS 1.3 en transit, AES-256 au repos, contrôle d'accès strict


5. Obligations Art. 52 — Documentation technique (pour risque limité)

Pour les systèmes classés « risque limité », la documentation technique complète (Annexe IV) n'est pas obligatoire. Néanmoins, ESSN maintient volontairement :

- **Description du système :** ce document + README services/ai_course_pipeline.py
- **Processus de développement :** pipeline CI/CD GitHub Actions, tests pytest test_ai_pipeline_e2e.py (14 tests, avril 2026)

- **Données d'entraînement** : N/A (ESSN ne fine-tune pas de modèle, utilise Claude via API)
- **Métriques de performance** : dashboard admin /admin/console?section=ia (tokens consommés par jour/org, temps moyen de génération, taux d'erreur)

6. Droits des utilisateurs – interface

Droit	Implémentation ESSNAuthor	Emplacement UI
Information sur usage IA	Bannière AICourse-Wizard + marker  systématique	Wizard + player
Droit de rejeter IA (Art. 5.3)	Étape preview avant création ; édition manuelle libre	/api/ai/job/<id>/preview + éditeur
Validation humaine avant diffusion	Cours reste en draft tant que formateur ne publie pas	CourseEditor statut
Information sur modèle utilisé	Mentionné dans page /a-propos/essn + footer marker	Pages publiques

7. Actions de mise en conformité planifiées

Priorité	Action	Deadline
P0	Bouton « Rejeter ce bloc IA » dans l'éditeur canvas sur chaque paragraphe .ai-generated	2026-05-15
P1	Logs anonymisation IP dans email_log.jsonl (hasher IP après 24h)	2026-05-30
P1	Activation zero-retention API Anthropic (formulaire client entreprise)	2026-05-30
P2	Documentation / docs/ai-model-card-muse.md (format Mo-	2026-06-30

Priorité	Action	Deadline
P2	del Card Mitchell et al. 2019) Audit biais pédagogique prompts (vérifier diversité public, français inclusif)	2026-06-30

8. Point de contact

- **DPO ESSN** : dpo@essn.fr
- **Délégué IA Act** : Guillaume Bouton (Président) — en attente de désignation formelle d'un AI Officer si volume > 100 utilisateurs actifs
- **Signalement incident** : contact@essn.fr (délai réponse 72h RGPD Art. 33)

Référence réglementaire : Règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle — JOUE L 1689 du 12/07/2024.

Document versionné dans git : toute modification = commit dédié avec revue DPO avant merge main.